



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 24 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 22

Etaient présents (20) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ;

Pouvoirs (2) : DEBLOIS Marie-Noëlle à JEANDILLOU Corinne ; WAMPACH Joe à RAIGNE Philippe

Absents excusés (5) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (0) :

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et DE CUYPER Micheline

Délibération n° 2023-21 : Vente d'une parcelle de la ZAE LA Croix Lattée à la SCI LES QUATRE VENTS

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande formulée le 2 mars 2023 par Olivier BOURRIQUET, représentant de la SCI LES QUATRE VENTS pour l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1628 d'une superficie de 2 340 m², située sur la ZAE de la Croix Lattée à Neuvic-Entier.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20230403-2023-21-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER SON ACCORD** pour la cession de la parcelle de la ZAE La Croix Lattée cadastrée A 1628 à Neuvic-Entier, d'une superficie de 2 340 m² à la SCI LES QUATRE VENTS domiciliée Lotissement de la Barnique 87130 MASLEON, au prix de 4,5 € HT/m², soit un total de 10 530 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir pour conclure la cession.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 3 avril 2023***

A circular official stamp in blue ink is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text "CHATEAUNEUF LA FORET" and "87130".

***Le Président
Yves LE GOUFFE***